

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

### Cession de biens meubles - Sèvre Bocage Athletic Club

Décision D-2026-043

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 5211-10 relatifs au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant la « cession de biens meubles sans limite de montant » ;
- **Considérant** la mise en vente de petit matériel sur le centre aquatique de Cerizay.

### DECIDE

**ARTICLE 1** : de céder le matériel listé ci-dessous à L'association Sèvre Bocage Athletic Club – rue Malabry – 79 300 BRESSUIRE :

| Désignation         | Prix unitaire | Quantité | Montant HT |
|---------------------|---------------|----------|------------|
| Cage de musculation | 125,00 €      | 1        | 125,00 €   |
| Tapis de course     | 83,33 €       | 1        | 83,33 €    |
| Vélo RPM            | 166,67 €      | 2        | 333,34 €   |

|             |          |
|-------------|----------|
| Montant HT  | 541,67 € |
| TVA (20 %)  | 108,33 € |
| Montant TTC | 650,00 € |

**ARTICLE 2** : La cession est effectuée pour un montant de 541.67 € HT SOIT 650 € TTC.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de BRESSUIRE, à Monsieur le Trésorier Général de THOUARS et à l'acquéreur.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 25/02/2026

Le vice-Président,  
Monsieur André GUILLERMIC

Transmis en préfecture le 04 MARS 2026  
Notifié ou publié le 04 MARS 2026

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire  
l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif dans un délai de  
deux mois  
à compter de la présente notification/ou  
publication.

